Réception au contrôle de légalité le 03/04/2025 à 12h44
Réference de l'AR : 010-251002531-20250402-2025_C04_03-DE
Publié le 03/04/2025 ; Affiché le 03/04/2025 ; Rendu exécutoire le 03/04/2025

SDEDA

2024

Note de synthèse

Compte financier Unique

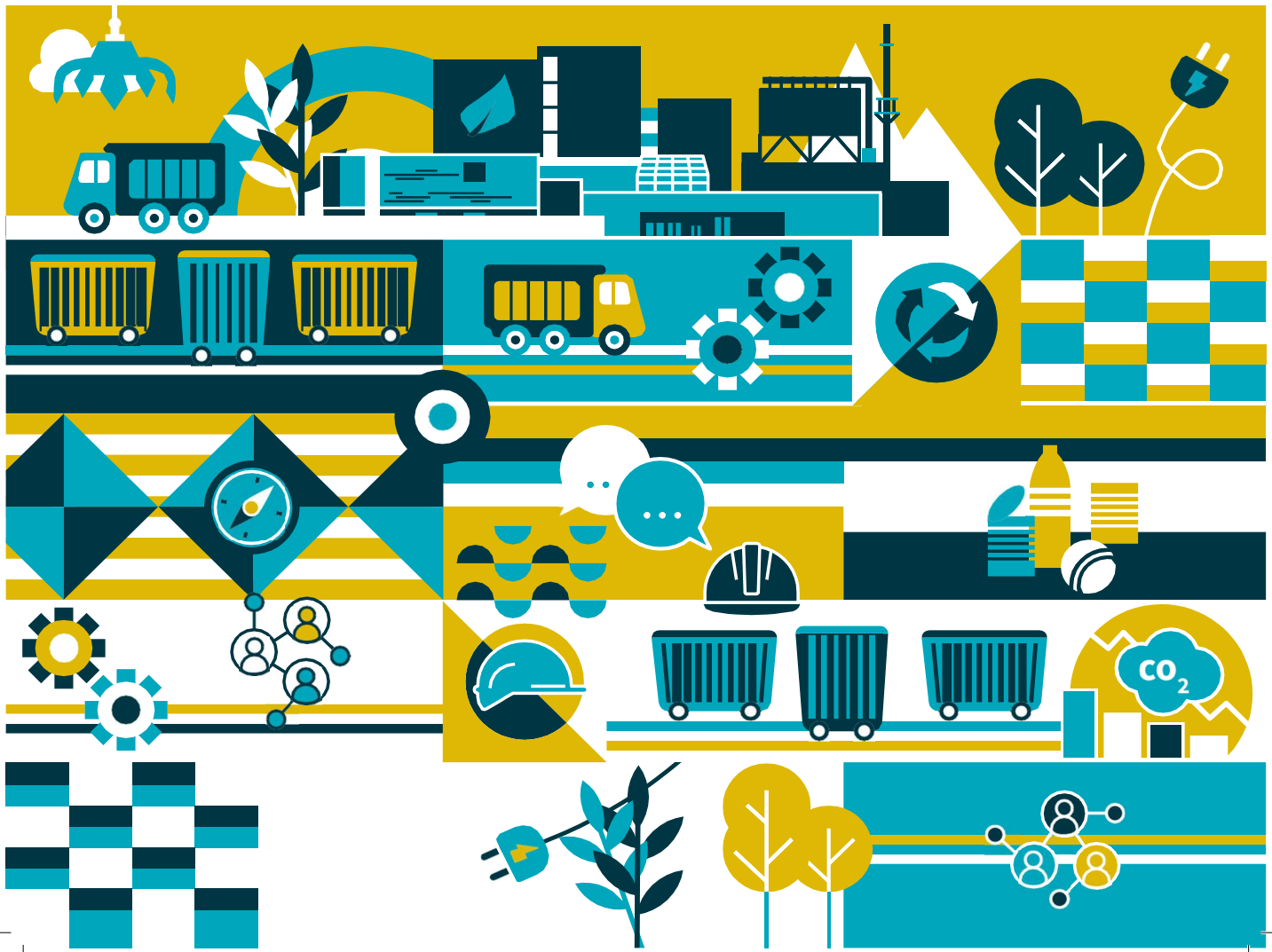

Table des matières

I. INTRODUCTION 3

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 3

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 4

A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 5

1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES (Chapitre 011) 6
2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012) 7
3 CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65) 7
4 LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) 8
5 LES CHARGES spécifiques (Chapitre 67) 8
6 LES OPERATIONS d'ORDRE (Chapitre 042) 8

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT 9

1 LES attenuations de charges (Chapitre 013) 9
2 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (Chapitre 70) 9
3 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (Chapitre 74) 10
4 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75) 10
5 LES RECETTES specifiques (Chapitre 77) 10

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 11

A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 11

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT 12

C. LA GESTION DE LA DETTE 12

V. RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 12

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 07 Août 2015 et aux dispositions de l'article L 2313-1 CGCT relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA).

Le CFU est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget et comportant notamment des éléments de bilan introduits par le Comptable. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats globalisées par article budgétaire.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant à des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, …).

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres)

Le CFU rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un budget principal assujetti à la TVA couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte à porte) et de la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, le résultat de fonctionnement **2023** était exceptionnellement élevé pour des raisons comptables. En effet, des dépenses exceptionnelles n'avaient pas pu être rattachées à l'exercice 2023, tandis que les recettes exceptionnelles l'avaient été.

Le détail de ce résultat avait été expliqué par le tableau ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	COMMENTAIRES	
FONCTIONNEMENT						
Cumul N-1	1 660 014 €	1 650 741 €	1 956 529 €	3 856 450 €	**Explicatif du résultat "exceptionnel"**	
Résultat exercice	25 469 €	305 788 €	1 899 921 €	- 1 219 879 €	**Dépenses exceptionnelles qui n'ont pas pu être rattachées à 202**	
Résultat cumulé	1 685 483 €	1 956 529 €	3 856 450 €	2 636 571 €	- 843 500 €	.1/12 trop versés à rembourser à adhérents
					- 376 378 €	CITEO trop perçu à rendre (2023 totalement perçu)
					-1 219 878 €	*dont - 4 000 tonnes N-1 x 136€ =* ***- 544 000€***
INVESTISSEMENT						
Cumul N-1	- 76 814 €	- 34 741 €	42 612 €	61 142 €	**Recettes exceptionnelles qui ont été intégrées à 2023**	
Résultat exercice	42 072 €	77 353 €	18 530 €		161 231 €	Droit d'usage 2021
Résultat cumulé	- 34 742 €	42 612 €	61 142 €	61 142 €	334 371 €	Droit d'usage 2022
					495 602 €	total recettes régularisées sur 2023
CUMULE	**1 650 741 €**	**1 999 141 €**	**3 917 592 €**	**2 697 713 €**	**184 441 €**	**Résultat réel 2023**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	21 848 597,10	21 878 597,10
	Recettes réalisées (1)	B	7 238,17	22 622 677,57	22 629 915,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 143,25	25 705 049,78	25 796 193,03
	Dépenses réalisées (1)	E	8 934,42	22 681 530,59	22 690 465,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 696,25	-58 853,02	-60 549,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	61 143,25	3 856 452,68	3 917 595,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66

Comme attendu à la suite du résultat 2023, le résultat de fonctionnement 2024 est déficitaire de 58 853,02 €.

Les dépenses exceptionnelles non comptabilisées sur l'exercie 2023 ont bien été mandatée sur l'exercice 2024.

En revanche, une recette perçue le 31/12/2024 a dû être rattachée de par sa date de perception, mais le SDEDA n'a pas provisionner en dépenses le reversement de cette somme aux adhérents.

Le détail de ce résultat est présenté ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025		COMMENTAIRES	
FONCTIONNEMENT								
Cumul N-1	1 660 014 €	1 650 741 €	1 956 529 €	3 856 450 €	3 797 600 €		**Explicatif du résultat 2024**	
Résultat exercice	25 469 €	305 788 €	1 899 921 €	- 58 850 €	- 767 700 €		**Dépenses qui n'ont pas pu être rattachées en 2024**	
Résultat cumulé	1 685 483 €	1 956 529 €	3 856 450 €	3 797 600 €	3 029 900 €		- 767 700 €	CITEO acompte T4 2024 reçu par le SDEDA le 31/12/24
								à verser aux adhérents
							Cette dépense sera effective sur l'excercice 2025	
							- 826 550 €	**Résultat réel de fonctionnement 2024**

A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services du syndicat regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

Le montant des dépenses de fonctionnement 2024 est arrêté à la somme de **22 681 530.59** €.

Dépenses de fonctionnement 2024

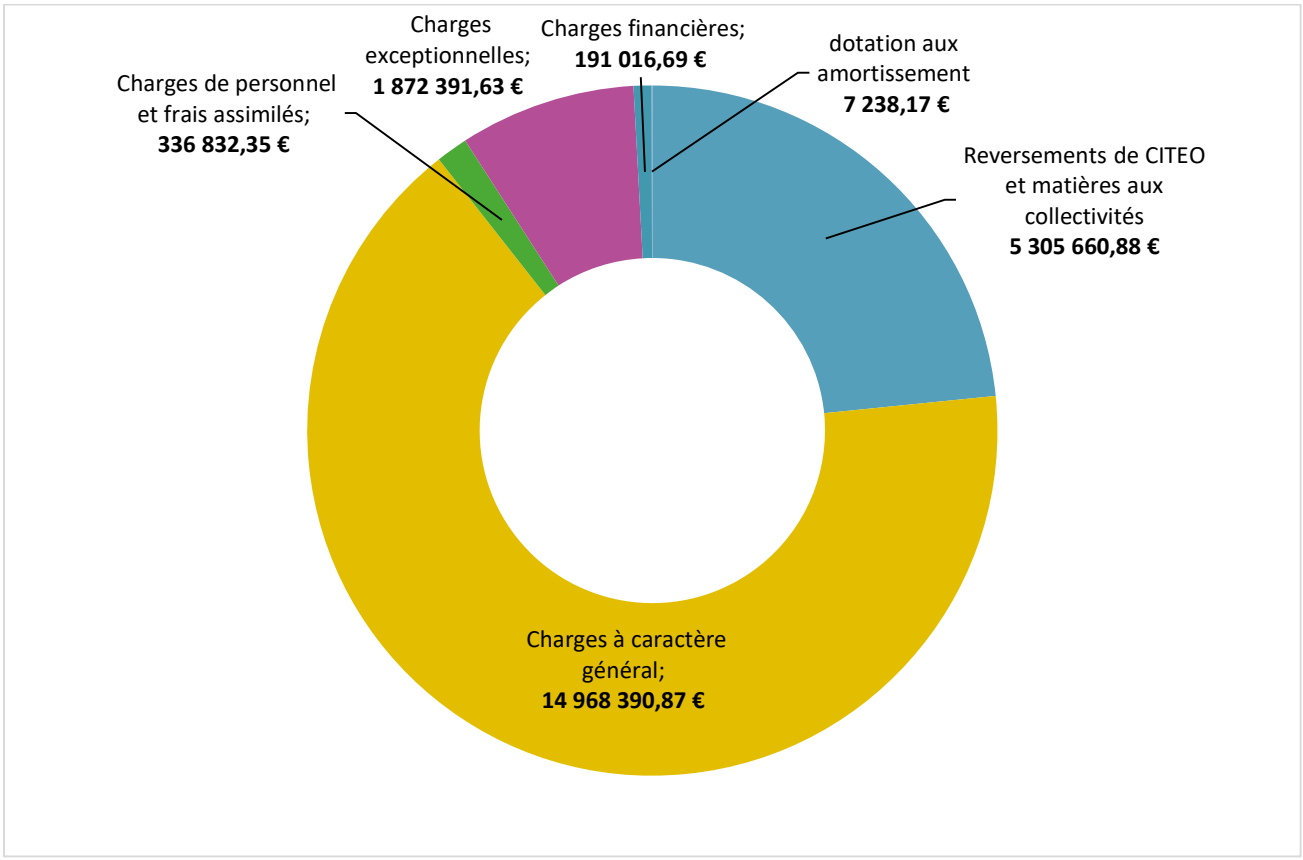

1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient principalement les dépenses de traitement ainsi que les dépenses relatives aux frais de location des locaux et charges, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives.

Elles s'élèvent à 14 968 390,87 €, détaillées comme suit :

Charges à caractère général	Prévisionnel (BP+DM) (€)	Réalisé 2024 (€)
	17 798 284.78	14 968 390,87
Carburants	2 000,00	940,81
Alimentation	1 000,00	93,07
Autres fournitures non stockées	300,00	13,00
Fournitures d'entretien	100,00	0,00
Fournitures de petit équipement	4 200,00	709,91
Vêtements de travail	1 000,00	184,35
Fournitures administratives	6 300,00	3 718,04
Autres matières et fournitures	9 045,00	1 978,00
Contrats de prestations de services avec des entreprises	14 950 000,00	14 403 584,59
Locations immobilières	8 800,00	8 399,03
Locations mobilières - matériel roulant	5 000,00	4 325,88
Locations mobilières - Autres	10 300,00	9 328,58
Charges locatives et copropriété	9 500,00	11 232,25
Autres bâtiments	2 169 468,11	0,00
Matériel roulant	2 400,00	2 033,51
Autres biens mobiliers	500,00	0,00
Maintenance	9 900,00	6 071,64
Multirisques	12 000,00	14 438,79
Etudes et recherches	20 000,00	0,00
Documentation générale et technique	4 400,00	3 594,97
Versements à des organismes de formation	9 600,00	6 711,67
Frais de colloques et séminaires	11 100,00	10 146,33
Honoraires	343 952,67	318 517,89
Divers	500,00	331,02
Annonces et insertions	11 000,00	6 300,00
Fêtes et cérémonies	500,00	90,91
Réceptions	7 000,00	4 033,86
Catalogues et imprimés	14 000,00	5 314,00
Divers	43 480,00	38 398,32
Transport personnes ext à la collectivité	1 000,00	0,00
Divers	100,00	67,00
Transport administratif	500,00	0,00
Voyages, déplacements et mission	1 000,00	1 251,06
Frais d'affranchissement	3 000,00	2 026,56
Frais de télécommunications	12 400,00	10 136,83
Services bancaires et assimilés	750,00	750,00
Concours divers (cotisations …)	15 200,00	10 042,00
Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00
Cotisation à d'autres organismes	500,00	0,00
Taxe foncière	94 989,00	83 627,00
Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	500,00	0,00

La ligne « Autres bâtiment » d'un montant de 2 169 468,11€ permet d'équilibrer la section de fonctionnement en contenant l'excédent de fonctionnement. Il n'y a pas eu de réalisations sur ce compte.

2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Charges de personnel et frais assimilés	Prévisionnel (BP+DM) (€)	Réalisé 2024 (€)
	360 065,00	**336 832,35**
Cotisations versées au FNAL	250,00	159,14
Cotisations au centre national et aux centres de gestion	6 000,00	4 298,87
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	700,00	477,60
Rémunération principale	180 000,00	162 495,36
supplément familial de traitement et indemnités de résidence	4 600,00	1 462,19
NBI	1 600,00	1 476,84
Autres indemnités	65 000,00	55 149,14
Primes et autres indémnités	0,00	19 000,00
Cotisations à l'URSSAF	29 000,00	22 517,70
Cotisations aux caisses de retraite	58 000,00	55 365,14
Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00
Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	976,37
Autres charges sociales diverses	12 115,00	11 718,00
Autres charges	1 800,00	1 736,00

Ces dépenses s'élèvent à 336 832,35€, soit une baisse de 55 990,68 € par rapport à 2023 (392 823,03€). Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Les dépenses de personnel sont en diminution en 2024 par rapport à l'année précédente pour les raisons suivantes :

- ✓ Un agent est en disponibilité pour l'année 2024,
- ✓ Le départ d'un agent dans le cadre d'une rupture conventionnelle en date du 31 aout 2024,
- ✓ Pas d'adhésion à une assurance statutaire.

Filière	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/24
Administrative	Attaché Territorial	1
	Rédacteur principal de 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal 2ème classe	2
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1
	Adjoint d'animation	1
Technique	Technicien territorial de 1ère classe	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1

3 CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et les reversements aux collectivités adhérentes du SDEDA (valorisation de matières et soutiens CITEO).

Ces charges s'élèvent à 5 305 660,88 € soit une augmentation d'environ 946 038,31€ par rapport à 2023 (4 359 622,57 €).

La principale raison de cette augmentation s'explique par le montant des reversements des soutiens Citéo rattachés pour le solde 2024.

Le montant des indemnités de fonctions des élus s'élève à 46 125,12 € en 2024 au lieu de 39 989,76 € en 2023. Cette évolution est due à la constatation sur une année plein de l'augmentation des indemnités des élus, suite au passage en syndicat mixte fermé, en mars 2023.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Autres charges de gestion courante	Prévisionnel (BP+DM) (€)	Réalisé 2024 (€)
	5 369 700,00	5 305 660,88
Indemnités	48 000,00	46 125,12
Frais de missions et de déplacement	0,00	0,00
Cotisations de retraite	2 200,00	2 359,04
Formations	1 000,00	0,00
Subvention de fonctionnement	20 000,00	0,00
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	10 000,00	6 950,00
Autres	5 800,00	5 876,74
Intérêts moratoires (changement compte M57)	1 000,00	0,00
Autres (rachat de matières)	1 400 000,00	1 634 249,04
Autres (Subvention Citéo)	3 881 000,00	3 609 755,49
Autres divers	700,00	345,45

4 LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Elles s'élèvent à 191 016,69 € pour le versement de l'intéressement des années 2021, 2022 et 2023.

5 LES CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67)

Elles s'élèvent à 1 872 391,63 €.

Il s'agit du trop perçu par le SDEDA sur les douzièmes appelés auprès des collectivités au titre de 2023 pour 1 136 627,20 € qui ont été remboursés aux collectivités adhérentes sur l'exercice 2024. Ainsi qu'une régularisation des rachats matières papiers soumis au régime d'autoliquidation de la TVA (année 2022 et 2023) pour 735 764.43 €.

6 LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 042)

Elles s'élèvent à 7 238,17 €.

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement 2024 est arrêté à la somme de **22 622 677,57 €.**

Recettes de fonctionnement 2024

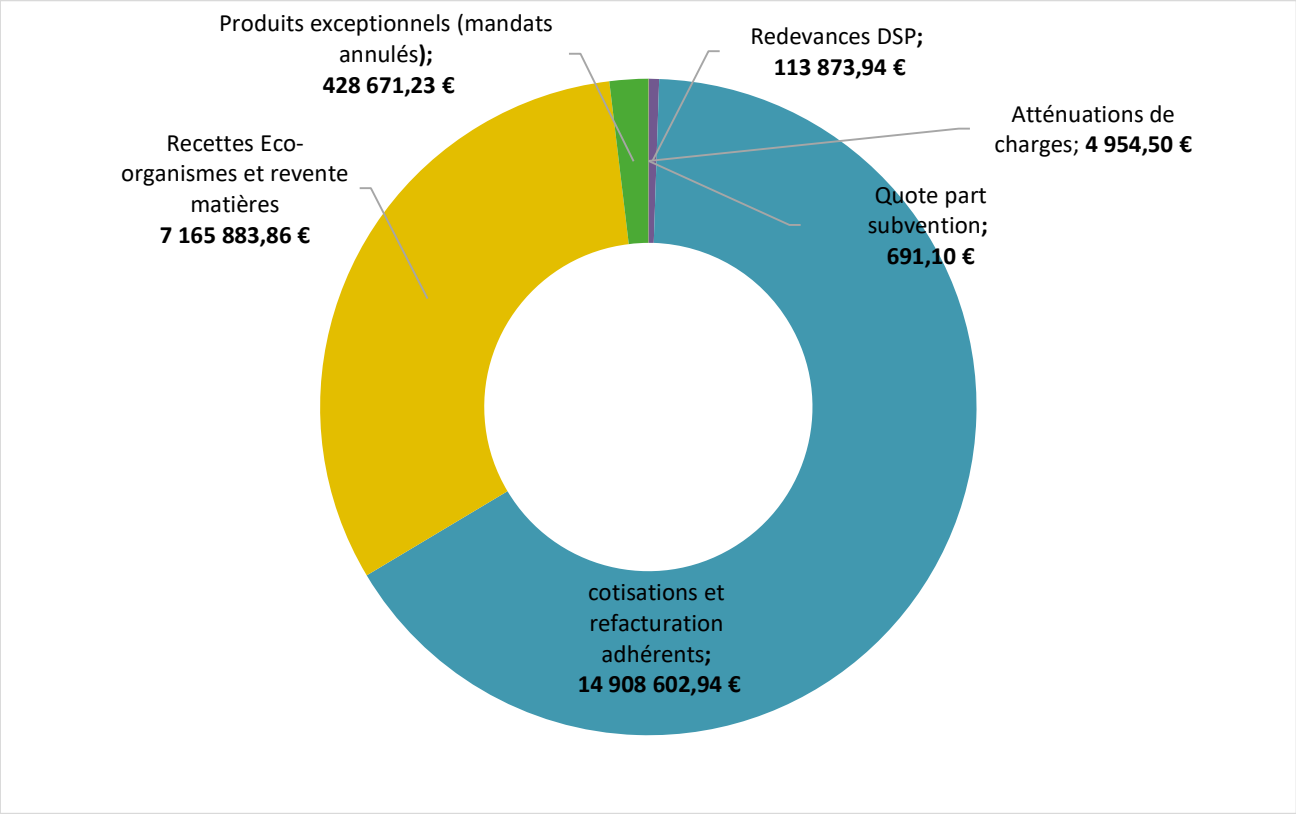

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories :

1 LES ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Elles s'élèvent à 4 954,50 € en 2024.

Il s'agit de la participation des agents aux chèques déjeuner.

2 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (CHAPITRE 70)

Ils s'élèvent à 113 873,94 € en 2024.

Il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public et de la redevance pour frais de contrôle et de gestion versées par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE, sise à la Chapelle-Saint-Luc.

3 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (CHAPITRE 74)

Elles s'élèvent à 14 908 602,94 € en 2024.

Il s'agit de la cotisation fixée à 1 € par habitant et versée par les collectivités adhérentes au SDEDA.
Sont également inscrites dans ce chapitre de recettes les douzièmes facturés par le SDEDA aux collectivités correspondantes à leur dépenses de traitement. Ces douzièmes sont calculés au prorata des tonnages N-1 sur une projection et font l'objet d'une régularisation au printemps N+1.

4 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ils s'élèvent à 7 165 883,86 € en 2024.

Autres produits de gestion courante	Prévisionnel (BP+DM) (€)	Réalisé 2024 (€)
	5 994 771,00	**7 165 883,86**
Dédits et pénalités perçus	0,00	7 186,00
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	334 178,13	334 178,13
Arrondis de TVA/PAS	100,00	3,68
Autres produits exceptionnels	1 300,00	1 652,00
Autres produits divers (Rachat matières)	1 400 000,00	1 612 692,70
Autres produits divers (régularisation)	750 000,00	735 764,43
autres produits divers (Subvention Eco organismes)	3 509 000,00	4 474 406,92

Ce chapitre de recettes intègre principalement les encaissements des valorisations de matériaux et des soutiens des Eco-Organismes (CITEO).

Cette catégorie de recettes comprend également les redevances versées (Droit d'usage) par le délégataire VALAUBIA dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE.

Cette année, il est à noté qu'une régularisation des rachats matières papiers soumis au régime d'autoliquidation de la TVA (année 2022 et 2023) pour 735 764,43 € augmente le chapitre 75.

La contrepartie de cette régularisation est comptabilisée au chapitre 67

5 LES RECETTES SPECIFIQUES (CHAPITRE 77)

Elles s'élèvent à 428 671,23 € en 2024 et sont constituées du remboursement des chèques déjeuner périmés de l'exercice précédent pour 2 340,00 €, un dégrèvement de la taxe foncière 2022 et 2023 pour un montant total de 407 858,00 € et divers remboursements pour 18 473,23 €

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	21 848 597,10	21 878 597,10
	Recettes réalisées (1)	B	7 238,17	22 622 677,57	22 629 915,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 143,25	25 705 049,78	25 796 193,03
	Dépenses réalisées (1)	E	8 934,42	22 681 530,59	22 690 465,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 696,25	-58 853,02	-60 549,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	61 143,25	3 856 452,68	3 917 595,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66

A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 8 243,32 € en 2024 en dépenses réelles pour l'aménagement d'un bureau et du matériel informatique auxquels s'ajoutent 691,10 € de dépenses d'ordre, soit un total de 8 934,42 € de dépenses d'investissement.

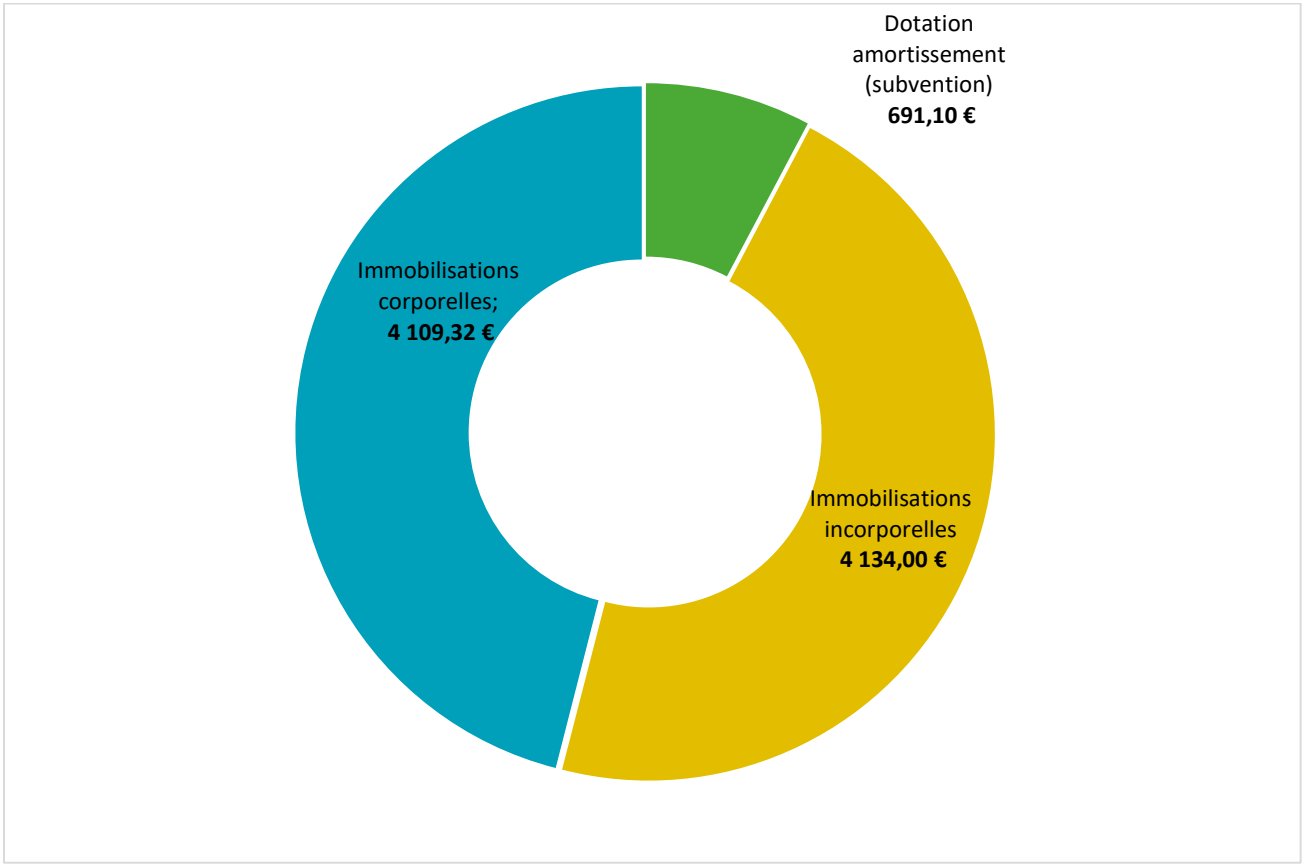

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement 2024 est arrêté à la somme de **7 238,17** € correspondant à la dotation aux amortissements.

C. LA GESTION DE LA DETTE

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Agricole pour l'année 2024, pour un montant de 750 000 €. Le SDEDA n'a pas effectué de tirage en 2024.

V. RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	21 848 597,10	21 878 597,10
	Recettes réalisées (1)	B	7 238,17	22 622 677,57	22 629 915,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 143,25	25 705 049,78	25 796 193,03
	Dépenses réalisées (1)	E	8 934,42	22 681 530,59	22 690 465,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 696,25	-58 853,02	-60 549,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	61 143,25	3 856 452,68	3 917 595,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66